

Paris, le 16 décembre 2016

PERSISTANCE DE L'ÉPISODE DE POLLUTION AUX PARTICULES (PM 10)

Le Préfet de police, préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris, communique :

Afin d'examiner l'évolution de la situation de pollution atmosphérique, le Préfet de police, Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris, a de nouveau réuni ce vendredi 16 décembre le collège des experts (Airparif, Météo France, la DRIEE et l'ARS) et le comité des élus associant les représentants de la Mairie de Paris, la Métropole du Grand Paris, le Conseil régional, le STIF et les Conseils départementaux.

Airparif a confirmé que le seuil d'information et de recommandation pour la pollution aux particules fines (PM10), qui était dépassé depuis le jeudi 15 décembre, le serait également demain, samedi 17 décembre.

Le Préfet de police, en accord avec l'ensemble des élus, a donc décidé de reconduire la mesure de circulation alternée demain samedi 17 décembre de 5h30 à minuit. Sont également reconduites les mesures suivantes :

- **Suspension des dérogations de brûlage à l'air libre des déchets verts.**
- **Interdiction de l'utilisation du chauffage individuel au bois d'appoint ou d'agrément.**
- Réduction de 20 km/h de la vitesse maximale autorisée sur toutes les portions d'autoroute, voies rapides, routes nationales et départementales d'Île-de-France.
- Obligation de contournement par la francilienne des véhicules en transit dont le PTAC excède 3,5 tonnes.
- Réduction des émissions des établissements industriels.

Ainsi, demain samedi 17 décembre, seuls les véhicules immatriculés avec un numéro impair seront autorisés à circuler dans Paris et les 22 communes limitrophes de la capitale.

Il est également essentiel que les Franciliens continuent de limiter leurs déplacements en voiture et de privilégier le covoiturage.

Le Préfet de police a demandé à ses services d'appliquer cette mesure de circulation alternée avec bienveillance, compte tenu des départs en congés, mais également à l'égard des automobilistes possédant un certificat qualité de l'air Crit'air.

Le comité des élus sera réuni à nouveau demain pour décider, à partir des prévisions actualisées des experts, des mesures à mettre en œuvre pour les jours suivants.

Contact presse : ppcom@interieur.gouv.fr / 01 53 71 28 73